

COMMUNE de PUJOLS
Compte-rendu de la séance du
Conseil Municipal du 12 mars 2019

Le 12 mars 2019 à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 06 mars 2019.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, Mme Marie-Christine MOURGUES, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Denis SAVY, Mme Cécile BONZON, Mme Pascale LAMOINE, M. André GARRIGUES, Mme Monique MAGANA, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, M. Bernard DELPECH, Mme Olga FEIJOO, Mme Anne BINET-CHANTELOUP, M. Claude GUERIN, M. Hervé DEFOORT, Mme Marlène FELIPE, M. Gérard AUGROS, M. Francis SCHOTT, Mme Claudie CERDA-RIVIERE.

Procurations : M Laurent PUYHARDY à M. André GARRIGUES, Mme Sylvie PERAT à Mme Marie-Christine MOURGUES, Mme Annie LOTH à M. Francis SCHOTT, M. Jean-Luc GALINOU à M. Gérard AUGROS.

Absents excusés : M. Christophe MAITRE, M. Philippe BOURNAZEL, Mme Charlyse DIONNEAU, M. Jean-Philippe MARECHAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 12 février 2019.

Délibération n° CM.2019/08

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Rapporteur : M. SAVY

Le rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter au Conseil municipal les grandes orientations financières de la commune précédant le vote budgétaire, et permettre le débat.

Il comprend :

- des informations sur l'évolution de la situation financière et l'analyse prospective,
- les principaux investissements projetés,
- le niveau d'endettement et son évolution,
- l'évolution envisagée des taux d'imposition ;

Le « DOB » n'a aucun caractère décisionnel.

ELEMENTS DE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE
LE CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN

(sources : Etat, rapport DOB Caisse d'Epargne - janvier 2019)

1/ la croissance : Une dynamique ralentie en zone euro en 2018

- les variations trimestrielles du taux de croissance

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres de ralentissement, la croissance a davantage chuté au troisième trimestre atteignant 0,2 %. Si l'Espagne s'est relativement maintenue (0,6 %) et si la France a progressé (0,4 %) sur ce trimestre, la croissance est tombée en négatif en Italie (-0,12 %) et en Allemagne (-0,2 %) en raison notamment du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement celle de l'automobile. Les indicateurs annoncés laissent envisager pour 2019 une moyenne de hausse de taux de croissance trimestriel peu optimiste, évalué à 0,3 %. La dégradation reflète la détérioration

de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont chuté, reflétant les tensions sociales et politiques internes de ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, mouvement des gilets jaunes en France).

- l'évolution annuelle 2017-2018-2019

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit (taux de croissance annuel pour 2017 : 2,5 %), les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018, année pour laquelle la croissance devrait donc s'élever à 1,9 %. Pour 2019, le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 %.

2/ Le chômage en Europe : le taux le plus bas depuis dix ans

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis dix ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. De surcroît, le taux de chômage tendant à se rapprocher de son niveau structurel (8 %), il devient de plus en plus difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises.

FRANCE - LOI DE FINANCES 2019 **LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES** **LES TRANSFERTS DE CHARGES**

La loi de finances 2019 poursuit sa politique de restriction des dépenses de fonctionnement et d'incitations en matière d'investissement.

- le maintien des dotations

Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales se stabilisent en 2019. La Dotation Globale de Fonctionnement, dite DGF, la plus importante contribution de l'Etat, reste au même niveau qu'en 2018, à 26,9 milliards d'euros, en contrepartie du dispositif de contractualisation. Les dotations de soutien à l'investissement local sont pérennisées à 1,8 milliard d'euros (la DETR reste stable à 1,046 milliard d'euros).

- la contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement

Le maintien des dotations de l'Etat s'accompagne d'un engagement des collectivités à réduire progressivement leurs dépenses de fonctionnement (moins de 13 milliards d'euros espérés en 2022). Ce ralentissement doit permettre un autofinancement et un désendettement accrus des collectivités. L'effort demandé repose prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités.

- la réforme de la taxe d'habitation

Le projet de loi de finances prévoit un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des ménages, qui devrait permettre à 80 % d'entre eux d'en être dispensés d'ici 2020. L'impact sur les budgets locaux est neutralisé.

- la disparition progressive des contrats aidés

Les nouveaux contrats (type contrats PEC) réunissent des conditions drastiques d'éligibilité. Par ailleurs, ils imposent en contrepartie des frais de formation importants pour la collectivité.

A noter également, dans les relations Etat et collectivités, les nouveautés 2019... et de nouvelles charges non compensées...

Un transfert de charge non compensé par l'Etat consiste en la retenue à la source pour les salaires, que les collectivités devront assumer, sans contrepartie financière. Autre nouveauté : le répertoire électoral unique (instauré en 2019) dont les services doivent assurer la mise en œuvre. Enfin, un chantier qui impacte nombre de collectivités : l'adressage normalisé, lié notamment à la fibre optique.

PUJOLS -PROSPECTIVE FINANCIERE

Présentation faite par M. Philippe KOPP, directeur financier du Pôle ressources mutualisées.

Présentée dans le tableau suivant, elle s'applique sur les trois prochaines années, 2019-2020-2021, autour de deux ratios clefs de pilotage : le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.

COMMUNE DE PUJOLS : PROSPECTIVE FINANCIERE							
	2018	2019	var	2020	var	2021	var
DEPENSES							
Charges à caractère général	521 855	508 002	-13 853	508 002	0	508 002	0
Charges de personnel	1 401 551	1 202 462	-199 089	1 222 611	20 149	1 247 334	24 723
CAGV Attribution de compensation	87 000	203 663	116 663	203 663	0	203 663	0
Subventions et participations	369 866	325 640	-44 226	325 640	0	325 640	0
Frais financiers	4 825	10 429	5 604	9 433	-996	8 410	-1 023
Charges exceptionnelles	5 024	1 800	-3 224	1 800	0	1 800	0
Total dépenses	2 390 120	2 251 996	-138 124	2 271 149	19 153	2 294 849	23 700
RECETTES							
Remboursement sur personnel	110 139	65 000	-45 139	65 000	0	65 000	0
Produits des services	184 756	132 215	-52 541	132 215	0	132 215	0
Impôts & Taxes	1 463 952	1 492 879	28 927	1 519 751	26 872	1 542 547	22 796
Dotations	858 815	711 850	-146 965	700 000	-11 850	700 000	0
Total recettes	2 617 662	2 401 944	-215 718	2 416 966	15 022	2 439 762	22 796
Epargne Brute (recettes - dépenses)	227 542	149 948	-77 594	145 817	-4 131	144 913	-904
Taux d'épargne brute (épargne/recettes)	8,7%	6,2%		6,0%		5,9%	
Dépenses d'investissement	1 061 978	1 166 287	104 309	466 141	-700 146	284 941	-181 200
Recettes d'investissement	494 259	530 911	36 652	76 466	-454 445	46 742	-29 724
Investissement net (dépenses - recettes)	567 719	635 376	67 657	389 675	-245 701	238 199	-151 476
+Résultat antérieur		1 057 191		522 556		228 495	
+Epargne brute		149 948		145 817		144 913	
-Investissement net		635 376		389 675		238 199	
-Amortissement de la dette		49 207		50 203		51 225	
=Emprunt (si négatif) ou résultat (si positif)		522 556		228 495		83 983	
Encours de dette	680 973	631 767		581 564		530 339	
Capacité de désendettement	3,0 ans	4,2 ans		4,0 ans		3,7 ans	

PRINCIPALES CLEFS AYANT PRESIDE A L'ELABORATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

1- Le fonctionnement : les recettes de l'Etat, toujours resserrées, impliquent une maîtrise au plus juste des dépenses de fonctionnement, et une recherche systématique des niches d'économies

Celles-ci ont été essentiellement fixées par l'équipe municipale pour les charges de personnel et les charges générales comme suit :

- les départs non systématiquement remplacés,
- l'optimisation et la réorganisation des services,
- le développement de la polyvalence et la mutualisation,
- la renégociation des contrats et la recherche d'économie d'échelles...

Cette dynamique, intensifiée en 2018, se poursuivra dans les années futures.

1-1 Focus sur les hypothèses intégrées de fonctionnement

Lors du DOB, il est traditionnellement admis de pratiquer la prudence, et donc, par voie de conséquence, de procéder à une évaluation des recettes de fonctionnement à un niveau bas. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles se situeront à un niveau maîtrisé et pertinent, sincère avec les objectifs posés.

LES HYPOTHESES DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- la dotation de l'Etat dite « DGF » : en accord avec la programmation de la loi de finances, elle a été évaluée pour une commune de notre taille à un niveau stable pour les prochaines années.
- la taxe d'habitation : sa réforme n'entraînerait aucun impact sur les ressources des collectivités locales. Ses modalités de calcul resteraient les mêmes, l'hypothèse a été posée qu'elle serait reversée intégralement à la collectivité.
- la fiscalité locale globale : après l'augmentation de 2017, il n'est pas prévu d'augmenter les taux en 2019. Selon les données officielles en notre possession, à périmètre constant, les bases vont être augmentées en 2019 de 2,2 %, puis de 1,8 % en 2020, de 1,2 % en 2021.
- recettes CAF : la hausse se maintient pour 2019 avec la déclaration des temps périscolaires.
- l'intégration de la mutualisation en année pleine : elle est marquée par la suppression des recettes CAF et des participations des familles pour la crèche.
- en matière de personnel, il est prévu moins d'absences, donc moins de remboursements par l'assurance statutaire (2018 : 110 000, 2019 : 65 000).
- les aides précédemment liées aux contrats d'avenir et CUI-CAE ont été supprimés.

-> La prospective financière concernant les recettes de fonctionnement a donc été réalisée sur une hypothèse basse de ressources.

LES HYPOTHESES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

2018 a connu en septembre le transfert de 9 agents à la CAGV. L'augmentation corrélative des dépenses de personnel liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) disparaît donc dans la prospective et stabilise en tendance la hausse inéluctable des charges de personnel. 2017 et 2018 sont également caractérisées par le départ à la retraite de deux agents à l'école, et par la mutation vers une autre collectivité du responsable du service technique. Dans un objectif d'optimisation des ressources, et considérant la baisse des recettes de l'Etat, ces trois agents n'ont été que partiellement remplacés par des employés sous contrat.

De façon générale, une nouvelle organisation se met en place entre les services communaux et la CAGV, notamment avec les services finances et ressources humaines, qui sont désormais mutualisés et optimisés.

Les charges à caractère général

Elles connaissent une baisse entre 2018 et 2019, notamment liée à la mutualisation et la suppression des frais de fonctionnement de la crèche. Puis elles se stabilisent autour de 508 000,00 € entre 2019 et 2021. Pourquoi ? Deux objectifs principaux, avec des nouvelles méthodes de gestion :

- le premier : la gestion des enveloppes financières directement par les services, avec pour corollaire la responsabilisation des agents gestionnaires, et leur autonomisation. Cette nouvelle méthode a été instaurée en lien avec les services finances de la CAGV, elle vise à une gestion maîtrisée des dépenses par tous les acteurs de la collectivité à tous les échelons de l'organigramme.

- le deuxième : le prix le plus juste avec une qualité identique, voire supérieure, côté prestataires. Un travail analytique et systématique des contrats en cours permet de tirer les coûts vers le bas (opération qui a été réalisée en 2018 pour les copieurs par exemple). Par ailleurs, il convient d'envisager, dans la mesure du possible, les mutualisations des commandes afin de réaliser des économies d'échelle. Ex : les marchés pour le gaz, l'électricité et les énergies renouvelables avec le SDEE47.

Une augmentation des attributions de compensation CAGV

Si les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel diminuent du fait de la mutualisation, cette baisse est corrélativement liée à une augmentation de l'attribution de compensation (+116 663). La mutualisation est pour 2019 une opération blanche, les économies financières se retrouvent dans la prospective 2020-2021, avec notamment les économies de charges de personnel.

Les frais financiers

Ils ont été évalués sur la base d'une absence de nouvel emprunt, non nécessaire eu égard aux investissements envisagés.

Intégrant ces objectifs d'économies, d'optimisation et de mutualisation, la prospective financière en matière de fonctionnement fait apparaître :

- une stabilisation des chapitres 011 et 012 à partir de 2019,
- la nécessité que les efforts soient poursuivis sur les autres chapitres de dépenses afin de protéger l'épargne de gestion.

1-2 L'épargne brute, et son taux : un indicateur clef, une maîtrise nécessaire

Le taux d'épargne brute, calculé selon la formule suivante : $\text{Recettes de fonctionnement} - \text{dépenses de fonctionnement} / \text{recettes de fonctionnement} * 100$, est actuellement évalué à 8,7% en 2018, stabilisé en prospective autour de 6 % entre 2019 et 2021. Notre objectif de retrouver un taux d'épargne brute supérieur s'appuiera essentiellement sur la poursuite des efforts appliqués aux dépenses de fonctionnement.

2- Une dynamique d'investissement sous contrôle

2-1 L'année 2018 : une année de grands travaux

Après une évolution stable autour des 380 000 €/an depuis 2014, l'année 2017 avait connu une légère hausse s'agissant des dépenses d'investissement (496 500,00 €), caractéristique d'une période hybride d'études et de début de lancement de gros travaux. L'année 2018 voit la période des travaux s'intensifier, avec notamment les marchés suivants :

- la deuxième extension de la crèche

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : 122 000 € T.T.C.

Subventions et participations : CAF (63 500 €) + CAGV (participation de 50% du reste à financer)

- Esplanade de Guyenne

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : 532 000 € T.T.C.

Subventions et participations : Etat (DETR :135 600 €) + CAGV (90 000 €) + Département (8 158 €) et Leader (10 500 €)

- Ste Foy - Réfection des peintures murales et restauration intérieure

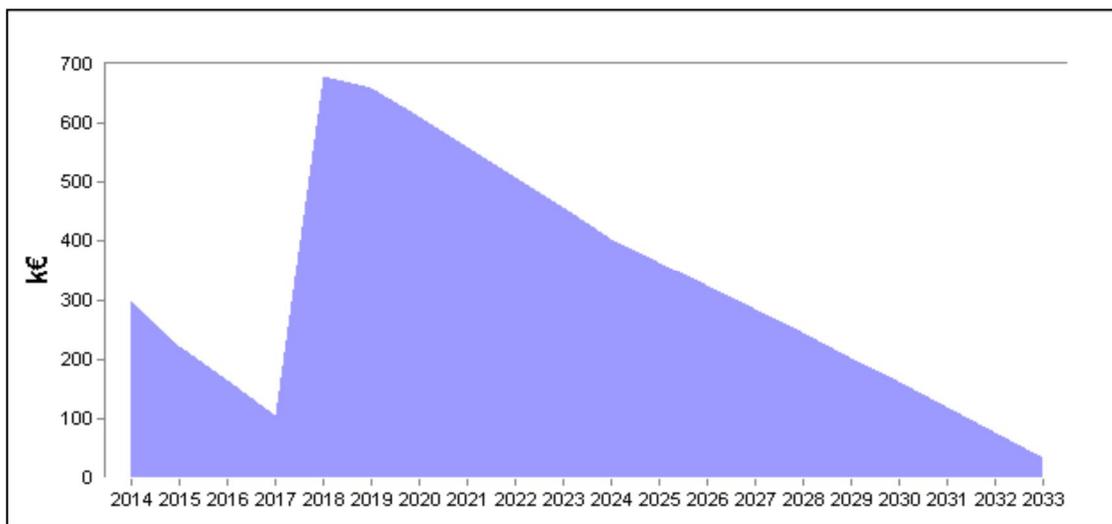
Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : 350 000 €

Subventions et participations : DRAC (142 000 €) + Région (45 000 €) + Département (41 000 €)

2-2 Etat de la dette : l'endettement reste faible

L'emprunt de 600 000 € effectué en 2018 génère une capacité de désendettement de 3.6 ans, ce qui reste une moyenne plus qu'acceptable par rapport au seuil de vigilance communément admis fixé à 10 ans. Ci-après les graphes d'évolution de la dette et du capital.

Evolution de l'encours de la dette par année – Commune de Pujols



Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû
2014	299 738,84
2015	221 188,55
2016	163 900,55
2017	104 252,74
2018	680 973,46
2019	659 713,55
2020	610 506,73
2021	560 304,05
2022	509 078,67
2023	456 802,85
2024	403 447,92
2025	364 430,88
2026	324 892,34
2027	284 825,32
2028	244 222,74
2029	203 077,44
2030	161 382,16
2031	119 129,56
2032	76 312,20
2033	32 922,52

Evolution des remboursements par année – Commune de Pujols



Evolution des remboursements par année			
Année	Capital	Intérêts	Annuité
2014	78 550,26	12 061,19	90 611,45
2015	57 288,00	8 901,69	66 189,69
2016	59 647,81	6 541,88	66 189,69
2017	23 279,28	4 083,54	27 362,82
2018	21 259,91	5 311,51	26 571,42
2019	49 206,82	10 428,63	59 635,45
2020	50 202,68	9 432,79	59 635,47
2021	51 225,38	8 410,09	59 635,47
2022	52 275,82	7 359,65	59 635,47
2023	53 354,93	6 280,52	59 635,45
2024	39 017,04	5 171,80	44 188,84
2025	39 538,54	4 650,28	44 188,82
2026	40 067,02	4 121,78	44 188,80
2027	40 602,58	3 586,22	44 188,80
2028	41 145,30	3 043,50	44 188,80
2029	41 695,28	2 493,54	44 188,82
2030	42 252,60	1 936,22	44 188,82
2031	42 817,36	1 371,46	44 188,82
2032	43 389,68	799,14	44 188,82
2033	32 922,52	219,18	33 141,70

2-3 La capacité de désendettement : ratio clef de l'analyse financière

La capacité de désendettement consiste à diviser l'encours de la dette par l'épargne brute.

Elle doit être inférieure à 10 années car elle correspond à la durée de vie moyenne des emprunts. Très faible les années précédentes, elle se situe, malgré l'emprunt de 600 000 € réalisé en 2018 pour financer les grands travaux, à 3 ans en 2018, à 4,2 ans en 2019, et demeure stable autour de 4 ans pour 2020-2021. Point fort de la Commune de Pujols, elle a permis la réalisation des projets structurants en 2018, et ouvre une fenêtre de tir pour des investissements nouveaux dans les années futures.

2-4 Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2020-2021

Plan Pluriannuel d'Investissement PPI (TTC)						
		Reports	2019	2020	2021	Total
PAI	Voirie & annexes		50 000	110 000	110 000	270 000
PAI	Bâtiments		32 000	40 000	40 000	112 000
PAI	Eclairage public		4 000	10 000	10 000	24 000
PAI	Mobilier & matériel		10 000	20 000	20 000	50 000
PAI	Attribution de compensation (pluvial)		20 941	20 941	20 941	62 823
GRUPE SCOLAIRE	Toilettes école élémentaire bât1 + éléments sécurité		72 000			72 000
GRUPE SCOLAIRE	Toilettes bât2 +éléments de sécurité			48 000		48 000
SALLE FETES	Zinguerie, porche, chauffage, éclairage, portes		12 000	12 000		24 000
ACCESSIBILITE	Travaux bâtiments/voirie			60 000	60 000	120 000
EGLISE STE FOY	Restauration des fresques -Muséographie	64 549	57 400			121 949
SIGNALETIQUE	Patrimoniales		6 000	7 200		13 200
ESPLANADE DE G	Parking habitants, Porte Palatine	37 753	31 000			68 753
COMPLEXE SPORTIF	Salle de raquettes	22 230	390 000			412 230
COMPLEXE SPORTIF	Salle des sports : sol, désenfumage		108 000			108 000
COMPLEXE SPORTIF	Parking		24 000			24 000
DEV DURABLE	Matériel désherbage, com, végétaux-Eclairage public		84 000			84 000
DEV DURABLE	Éclairage public			18 000	24 000	42 000
DEV DURABLE	Photovoltaïque			60 000		60 000
EGLISE ST NICOLAS	Pigeons, moteur		6 000			6 000
MOBILIER URBAIN	Panneau lumineux		24 000			24 000
PLAQUES INTERNET	Part connexions , achat plaques et N°, pose, La Poste		31 200	12 000		43 200
LOCAUX MUNICIPAUX	Presbytère St Nicolas, Maison du jouet...			48 000		48 000
CRECHE		14 815	40 000			54 815
Reports divers		24 399				24 399
	Total dépenses	163 746	1 002 541	466 141	284 941	1 917 369
DIVERS	FCTVA	26 861	164 457	76 466	46 742	314 526
DIVERS	Vente terrain Logévie		90 000			90 000
CRECHE		40 146				40 146
ESPLANADE DE G		37 087				37 087
EGLISE STE FOY	Reliquat recettes investissement 2018 ste foy	71 500	90 000			161 500
RAR 2019 divers	Diverses recettes	10 860				10 860
	Total Recettes	186 454	344 457	76 466	46 742	654 119

Un grand projet doit sortir de terre en septembre 2019 : la salle de raquettes sur le complexe sportif Lacassagne. Ce projet, estimé pour la partie travaux à 390 000,00 € TTC, est une nécessité considérant l'usage exponentiel du gymnase et des courts extérieurs. La future salle ouvrira aussi ses portes aux passionnés du territoire villeneuvois et aux personnes en situation de handicap.

Rappelons que le projet habitat innovant, qui occupera la Municipalité jusqu'à la fin de son mandat, bénéficie d'un portage financier complet par Logévie, le bailleur partenaire. C'est la raison pour laquelle cette opération n'apparaît pas au Plan Pluriannuel d'Investissement, hormis pour la partie vente du terrain.

Les autres programmes d'investissement sont avant tout des nécessités techniques. Plus invisibles, ils ne s'en avèrent pas moins indispensables. Ainsi la réfection du sol du gymnase (devenu hors d'usage au fil du temps), l'achat de véhicules ou matériel technique lié à l'obsolescence, la création d'un parking sécurisé pour les habitants au Palay, la réfection du mur Porte Palatine, ou bien encore à l'école, le renouvellement des toilettes ainsi que toute une série de travaux de sécurité (barrières, alarme, films et grilles de protection sur les fenêtres) ... Dans d'autres domaines, le porche d'entrée à la salle des fêtes, l'installation de containers semi-enterrés, l'irrigation automatique pour l'arboretum font partie des investissements prévus pour 2019.

A noter : 2020 connaîtra un focus sur le photovoltaïque.

M. GARRIGUES souligne la bonne surprise d'un taux d'épargne brut 2018 finalement constaté à 8,7% et donc supérieur à celui annoncé lors du débat d'orientation budgétaire de l'année dernière (6,8%). Il s'inquiète cependant de la baisse des dotations inscrites dans le nouveau prévisionnel et surtout de savoir si les subventions aux associations seront diminuées. M. SAVY le rassure sur les subventions. Elles ne seront pas touchées. Il explique que la diminution sur le chapitre en question concerne, en particulier, un transfert des écritures de charges "eaux pluviales" passant sur les attributions de compensation de l'agglomération. Quant à la baisse des dotations, elle est liée à la suppression des subventions CAF précédemment attribuées à la crèche.

Le Maire confirme à M. SCHOTT l'intégration de la trésorerie dans les tableaux présentés.

A la demande de M. GARRIGUES, M. SAVY et le Maire expliquent la nouvelle organisation mise en place sur la gestion des "chaînes de facturation". Elle donne plus d'autonomie et de responsabilité aux agents, avec l'objectif de renforcer la souplesse, la réactivité de leurs activités. Elle est néanmoins contrôlée, encadrée sur des montants limités et définis avec les professionnels eux-mêmes. Ces évolutions, qui nécessitent un apprentissage assuré par les services comptables de l'agglomération, s'inscrivent dans les "bonnes pratiques" de gestion et assureront plus d'efficacité dans la maîtrise des dépenses.

Concernant le chapitre des investissements pluriannuels, le Maire et M. KOPP confirment les remboursements prévus par l'agglomération pour les derniers travaux de la crèche. En réponse à M. GARRIGUES et Mme CERDA-RIVIERE, M. SAVY précise que nombre de travaux de voirie ou d'accessibilité sont en fait intégrés directement dans des opérations spéciales comme l'Esplanade de Guyenne, le complexe sportif ou l'école. Ce qui diminue d'autant les lignes spécifiques dédiées, notamment l'autorisation de programme accessibilité. A ce sujet, le Maire rappelle la localisation des places de stationnement réservées dans le bourg et à la Porte des Anglais. Concernant l'école, le renforcement de la sécurité est programmé en lien avec les services de police. Mme CERDA-RIVIERE défend la priorité absolue de cette opération, surtout depuis les dernières intrusions de nuit. Mme LAFAYE-LAMBERT rappelle que cette priorité est aussi défendue par la commission des affaires scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires communales ainsi présentées pour l'exercice 2019.

Eglise Sainte-Foy – Muséographie – Choix de l'entreprise

Rapporteur : Mme MOURGUES

Dans le cadre du marché de travaux de restauration intérieure de l'église Sainte-Foy, les travaux ont été confiés aux entreprises selon délibération du Conseil municipal n° CM.2018/28 en date du 10 avril 2018.

Le lot muséographie n'avait reçu aucune offre malgré deux consultations. Lorsqu'une collectivité territoriale se retrouve face à un Marché à procédure adaptée pour lequel aucune offre n'a été remise dans les délais, elle peut faire application de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Cette procédure peut ainsi permettre de trouver plus facilement un prestataire.

Monsieur THOUIN, architecte pour la maîtrise d'œuvre de restauration intérieure de l'église Sainte-Foy, nous a aidés dans cette démarche.

Cette prestation de muséographie est nécessaire pour le bon fonctionnement du site, avec notamment les visites et expositions qui vont démarrer au printemps. Elle comprendra l'achat de matériels et d'équipements, qui seront montés par les agents des services techniques. Le détail de la fourniture est le suivant :

- 12 poteaux de guidage en bois massif avec tête et socle en laiton
- 14 cimaises autoportantes d'expositions de 2,40 m de hauteur par 1,25 m de large
- kits d'accrochage et crochets en laiton

Après consultation de l'entreprise PROMUSEUM, spécialisée dans le matériel et équipement pour musées, celle-ci nous a remis une offre après négociation de :

Montant H.T. : 22 337,20 €

Montant T.T.C. : 26 804,64 €

Interrogée par M. GARRIGUES sur le terme muséographie, Mme MOURGUES précise qu'il ne s'applique pas à la signalisation et l'information patrimoniale, artistique ou historique. Cette dernière, inscrite sur l'opération "signalisation patrimoniale", est actuellement travaillée avec l'équipe de Pays d'Art et d'Histoire, afin de garantir une cohérence harmonieuse sur l'ensemble du Grand Villeneuvois. Par ailleurs, elle confirme à M. AUGROS le montant prévisionnel à 30 000 euros de ce lot "muséographie".

Le Conseil municipal, par 22 voix pour, et 1 abstention (Mme CERDA-RIVIERE),

- **accepte** la passation du marché selon les conditions ci-dessus énoncées,
- **valide** le devis de fourniture d'un montant de : 22 337,20 € H.T, avec la société PROMUSEUM,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **porte** la dépense au budget primitif dans le cadre de l'autorisation d'engagement des 25 % des crédits ouverts sur l'opération Sainte-Foy.

Fondation 30 Millions d'Amis
Convention d'identification et de stérilisation des chats errants - 2019

Rapporteur : le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 15 novembre 2016, la signature d'un accord entre la Commune de Pujols et la Fondation « 30 Millions d'Amis » afin de financer des actions en lien avec le principe de « Chat libre », cette convention a été signée le 14 février 2017 et s'est achevée fin 2018.

La Commune de Pujols souhaite continuer à s'engager dans la stérilisation et l'identification des chats errants sur la Commune, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

La présente convention proposée pour l'année 2019 par la Fondation 30 Millions d'Amis poursuit ce même objectif d'actions visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction. Cependant, les modalités financières divergent.

Dans ce nouveau contrat, la Commune s'engage à verser une participation annuelle de 700 euros pour 20 chats errants (estimation 2019 fixée corrélativement aux années antérieures), sachant que les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants ne devront pas dépasser les tarifs suivants (T.T.C.) :

- 80,00 euros pour une ovariectomie et tatouage I-CAD
- 60,00 euros pour une castration et tatouage I-CAD

Pour répondre à M. GARRIGUES, le Maire précise que le bilan actuel comptabilise en moyenne 4 à 5 chats par an. Mme CERDA-RIVIERE assure qu'il y en a beaucoup plus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise Monsieur le Maire** à signer la nouvelle convention proposée par la Fondation « 30 Millions d'Amis » dans le cadre de la stérilisation et de l'identification des chats errants sur la Commune,
- **autorise Monsieur le Maire** à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de la présente convention,
- **autorise Monsieur le Maire** à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Questions diverses

Le Maire :

- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal :
 - mardi 09 avril 2019 (budget)
- Dates des prochaines commissions communales :
 - Commission sports le mercredi 13 mars 2019 à 18 heures
 - Commission affaires sociales le mardi 19 mars 2019 à 18 h 30
 - Commission culture le mercredi 20 mars 2019 à 18 heures
 - Commission finances le mercredi 27 mars 2019 à 18 heures

- 16 mars 2019 : Soirée de la Saint Patrick à la salle du Palay
- 19 mars 2019 à 16 h 30 : Commémoration de la fin des combats en Afrique du Nord
- 22 mars 2019 à 18 h 30 : Réception des nouveaux Pujolais, salle du conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 40.